



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2019

Ordre du jour :

1. Information, par Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, sur les visites récentes au Laos, au Niger et au Burkina Faso
2. Présentation du projet de budget 2020 de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :
 - 7 juin 2019 (Hearing parlement des Jeunes matin et après-midi)
 - 8 juillet 2019 (visite de Mme Liliane Maury Pasquier)
 - 9 septembre 2019 (visites M. Yang Chuantang et Serbie)
 - 16 septembre 2019 (visite Koweït)
 - 9 octobre 2019
 - 15 octobre 2019 (visite tchèque)
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Djuna Bernard, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Carole Hartmann, remplaçante de M. Eugène Berger
Mme Diane Adehm, remplaçante de Mme Viviane Reding
M. Gilles Roth, remplaçant de M. Marc Spautz
M. Carlo Back, observateur

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Marie-Anne Marx, M. Jean-Marc Lentz, Mme Anne Heniqui, Direction de la coopération et de l'Action humanitaire

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, M. Nicolas Schmit, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Information, par Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, sur les visites récentes au Laos, au Niger et au Burkina Faso

Laos

Trois membres de la Commission (Mme Mutsch, M. Graas et M. Clement) ont fait partie de la délégation qui s'est rendue au Laos du 7 au 15 septembre 2019. Au cours de la visite a eu lieu la 12^e Commission du Partenariat avec le Laos dans le but d'évaluer l'avancement des programmes. Le 4^e programme indicatif de la coopération (PIC) couvre la période de 2016 à 2020, de sorte que des premières considérations concernant la suite du PIC ont été faites. Budgétairement, le PIC avec le Laos se positionne à la troisième place à hauteur de 86,8 millions d'euros engagés sur la durée totale du PIC. Trois protocoles complémentaires ont été signés, engageant au total 11,7 millions d'euros. La Coopération luxembourgeoise est présente au Laos depuis 20 ans.

Au cours de la visite ont eu lieu des rencontres politiques bilatérales, des rencontres avec des ONG, ainsi que des entrevues dans des structures soutenues par le Luxembourg, dont des hôpitaux, des centres de formation professionnelle et des centres de recherche dans le secteur de la Santé, un village touché particulièrement par les effets du changement climatique (dans le cadre du développement local et rural, en coopération avec l'agence LuxDev) et des écoles de formation professionnelle dans le secteur touristique. Une entrevue a eu lieu avec la Coordinatrice résidente des Nations Unies. Le Nord du pays souffrant encore de la présence massive de mines provenant de la guerre du Vietnam, des programmes de déminage y sont en cours.

Quant aux conclusions, il est à relever que le Luxembourg devra rester présent au Laos dans les secteurs et avec les programmes en cours qui tous sont d'une grande pertinence. Il est particulièrement important d'utiliser des technologies innovatives pour faire face aux défis (p. ex. dans le secteur médical, dans l'enseignement ou encore pour le déminage). La composante de l'environnement (dont notamment la protection des forêts) est également d'une grande importance.

Débat

Mme Mutsch se félicite d'avoir pu participer à cette visite qui, par ailleurs, comprenait une rencontre avec la Présidente du Parlement du Laos. Des sujets comme la lutte contre la pauvreté, les moyens d'améliorer le système éducatif, les questions du genre, l'utilisation des ressources naturelles et la bonne gouvernance ont été abordés lors de la visite. Mme Mutsch fait savoir qu'en fin de compte, le Laos essaye de trouver un équilibre en tant que système monolithe avec ses partenaires principaux (Vietnam et Chine) et avec les défis comme le développement durable, la lutte contre la corruption ou la violence domestique. L'oratrice souligne par ailleurs l'importance du programme de déminage soutenu par le Luxembourg depuis 1999. Le seuil de pauvreté est énorme, 60% de la population ayant moins de 2 dollars par jour à leur disposition. La présence

du Luxembourg au Laos est basée sur la confiance ; selon Mme Mutsch, il serait important de poursuivre cette voie.

M. Graas souligne l'engagement des médecins luxembourgeois au sein de l'hôpital Maria Teresa. Les médecins au Laos exercent leur métier sous des conditions difficiles. Le Laos aurait aussi un potentiel dans le secteur de l'agriculture, mais un grand nombre de terres sont toujours minées. Selon M. Graas, il faut continuer à communiquer aux autorités du Laos l'importance du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

M. Back demande si la population du Laos a accès aux soins médicaux, vu que le seuil de pauvreté est très bas et le pays ne dispose guère d'un système de sécurité sociale. Dans le temps, la Coopération luxembourgeoise a soutenu un projet pour mettre en place un tel système. L'orateur souhaite savoir si ce projet est toujours d'actualité.

Madame la Ministre répond que ce projet est toujours en cours au niveau régional. Le budget du Laos est déficitaire et les coûts pour la sécurité sociale sont élevés. En principe, la population a un accès gratuit aux hôpitaux, mais pas tous sont couverts et pas tous les frais y sont inclus. Le Luxembourg continuera à soutenir ce projet. Le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance sont abordés lors du dialogue avec les autorités, mais aussi indirectement par le biais, par exemple, d'un partenariat de l'Institut « Legal Support and Assistance » avec la faculté de droit de l'Université du Luxembourg. Quant au déminage, Madame la Ministre fait savoir que le Laos s'est donné un 18^e objectif du développement durable, à savoir d'atteindre le déminage complet du pays.

Niger et Burkina Faso

Au cours de la récente visite ministérielle au Niger, les 30 ans de la Coopération luxembourgeoise dans ce pays ont été célébrés. Le Niger se situe à la dernière place de l'indice du développement humain. Le contact avec les autorités et le dialogue politique fonctionnent bien. Le Luxembourg est actif dans les secteurs vitaux. Le Niger est le premier partenaire avec un budget de 97 millions d'euro ; une rallonge de 11,5 millions d'euros s'y ajoutera. Comme dans toute la région, le problème sécuritaire est primordial. Les fonds budgétaires utilisés pour préserver la sécurité vont au détriment de l'éducation. Le Grand-Duché a une grande visibilité dans des projets du secteur de l'eau, de sorte que la gestion de fonds danois, néerlandais et de l'Union européenne dans ce secteur lui ont été confiés.

Les problèmes de la région ne se limitent pas au domaine sécuritaire. Les effets du changement climatique se font remarquer. Par ailleurs, le taux de fécondité du Niger est un des plus élevés du monde avec 7,6 enfants par femme. Le mariage précoce est fréquent. La pression démographique est telle que la population risque de doubler. Le développement rural, l'éducation et la formation professionnelle sont d'autres enjeux. Un nouveau projet de coopération a pour objet la gestion des dépenses publiques. Une assistance technique facilitera la gestion des fonds par le Niger. L'approche des « 3 D » s'illustre de bonne manière au Niger : les secteurs de la sécurité et de la défense sont primordiaux. Le Luxembourg est contributeur du « G-5 Sahel » à hauteur de 500.000 euros. Des ambulances pour le Niger et le Burkina Faso sont ainsi financées. Le Grand-Duché contribue par ailleurs à hauteur de 1 millions d'euros à la mission EUCAP. L'aide humanitaire au Niger a également été augmentée. Dans le futur, le Luxembourg entend développer le secteur de la finance inclusive et soutient le « plan d'éducation de la jeune fille » du Niger. Dans le cadre de la visite, un « espace sûr » a été présenté. Les jeunes filles peuvent s'y développer en toute sécurité et reçoivent des formations. L'inauguration d'une crèche sponsorisée dans une université, la remise d'une ambulance et la visite d'un projet des scouts luxembourgeois au Niger figuraient au

programme de la visite. La sécurité des bureaux de coopération sur place a également été abordée.

L'enveloppe budgétaire de la Coopération luxembourgeoise au Burkina Faso se chiffre à 88,5 millions d'euros. Le problème sécuritaire y est très présent. Des écoles sont attaquées, le nombre de personnes déplacées internes se chiffre à 400.000. Le suivi des projets pose problème aussi bien pour les autorités étatiques que pour les ONG. Quinze ONG luxembourgeoises sont actives sur place et travaillent avec des partenaires locaux. Les coopérants sont très résilients et décidés à poursuivre leur travail. Une rallonge a été accordée pour des projets dans le secteur de l'éducation. D'autres projets soutenus touchent les secteurs de l'entrepreneuriat, de la microfinance ou encore de l'environnement (forestation, revitalisation des espaces ruraux). Tout comme pour le Niger, une « approche pays » se fait en combinant l'APD avec des aides du fonds climatique.

Débat

En réponse à deux questions de M. Wagner, Madame la Ministre qualifie comme inacceptable le taux de natalité élevé en combinaison avec le mariage précoce. Le capital humain doit être développé, mais il importe aussi de permettre aux jeunes filles de recevoir une formation professionnelle. Les projets de microfinance sont encadrés par la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) pour éviter des taux trop élevés. Les projets sont toujours accompagnés d'une assistance technique ainsi que de formations.

M. Back pose une question sur l'appui au secteur de l'eau. Il voudrait savoir s'il faut soutenir une gestion centralisée ou plutôt une décentralisation en impliquant les communes. Madame la Ministre répond que surtout au Niger, des efforts existent pour introduire un mécanisme décentralisé. Or, ceci n'est pas évident, le sujet entrant dans le volet de la bonne gouvernance. M. Back souhaite recevoir des informations sur le projet de couverture sanitaire universelle dans cinq pays africains. Une documentation afférente sera transmise aux membres de la Commission.

2. Présentation du projet de budget 2020 de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire

Madame le Ministre présente les chiffres clés du projet de budget 2020 de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire.

L'engagement de tenir l'aide publique au développement (APD) à environ 1% du revenu national brut (RNB) sera maintenu. Le budget total se chiffre à 430 millions d'euros (+10 millions par rapport à 2019). La hausse de 2,4% est due au développement du RNB. Contrairement aux années précédentes, l'adaptation au RNB se fait désormais selon la méthode d'une moyenne géométrique sur la base de trois années, ce qui permet une meilleure planification et budgétisation. La planification se fait sur base d'un pourcent du RNB ; un compte de contrôle est établi pour permettre d'adapter les montants en conséquence du développement du RNB sur une période de 4 à 5 ans.

L'aide bilatérale se chiffre à 70% de l'APD et l'aide multilatérale à 30%. Le partenaire principal est l'agence LuxDev qui est le premier bénéficiaire du fonds de coopération (à hauteur de 51%).

La dotation aux ONG reste relativement stable (+1%) et constitue 15,5% de l'APD.

L'aide humanitaire se chiffre à 12,5% de l'APD (50 millions d'euros, sans compter la dotation pour « emergency.lu » qui est listée séparément).

En termes pluriannuelles, la croissance sera continue (3,78% pour 2021, 3% pour 2022, 3,61% pour 2023).

Le Luxembourg poursuit le principe de l'additionnalité, en séparant les coûts pour réfugiés et les engagements du fonds climatique de l'APD. Pour l'année 2018, l'APD se chiffrait à 0,98% du RNB. En intégrant les coûts pour réfugiés (0,07% du RNB) et ceux du fonds climatique (0,06% du RNB), l'APD aurait atteint 1,11% du RNB.

Madame la Ministre présente les principaux changements budgétaires par rapport à 2019.

La gestion des bureaux de coopération dans les pays partenaires n'est plus intégrée dans le budget de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, mais dans d'autres sections budgétaires du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Ces frais sont pourtant pris en compte pour le calcul de l'APD. La participation aux actions de sensibilisation des ONG augmente de 3,85%. La dotation au Cercle de Coopération des ONG augmente de 8,15%. Le programme d'assistance aux actions de l'Union européenne augment de 2,22%. La participation aux programmes thématiques des institutions internationales hors UE (contributions volontaires) augmente de 0,45%. Les contributions obligatoires pour les institutions internationales hors UE restent inchangées (500.000 euros).

Les subsides dans le domaine humanitaire se chiffrent à 50 millions d'euros (+ 4,26%). Le ratio reste le même, à savoir entre 12 et 13% de l'APD.

La rémunération du personnel se chiffre à 5,5 millions d'euros. Les frais de route restent inchangés autour d'un montant de 500.000 euros.

La rubrique « efficacité de l'aide au développement » était divisée dans le passé entre les frais d'experts et d'études, d'un côté, et l'évaluation des programmes et projets, de l'autre. Désormais, les deux composantes sont intégrées dans la même rubrique et augmentées de 39% (+280.000 euros). Ces frais permettent d'améliorer la transparence de l'utilisation de l'APD. Des audits organisationnels au sein de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire et au sein de l'agence LuxDev sont en cours.

La rubrique « information et sensibilisation du public » augmente à un montant de 280.000 euros, soit une hausse de 460%, le montant pour 2019 se chiffant à 50.000 euros. Un des objectifs est l'établissement de documentations pays par pays sur les pays partenaires. Y est également inclus la présentation de la Coopération luxembourgeoise à l'exposition mondiale de Dubaï 2020.

Le budget pour la formation, les études et la recherche augmente de 150% pour atteindre 200.000 euros.

Le fonds de coopération se chiffre à un peu plus de 230 millions euros, ce qui correspond à une hausse de 1,98%.

Débat

En réponse à une question de M. Back, Madame la Ministre explique qu'un collaborateur de la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire se rendra au

Cap Vert pour documenter le travail accompli sur place. Cette documentation sera complétée par une analyse de la nouvelle approche intégrée. Le résultat servira aux besoins internes ainsi que pour la sensibilisation du public (expositions et conférences).

Madame la Ministre répond à une autre intervention de M. Back que l'aide au développement proprement dite ne suffira pas. Il importera dans le futur d'utiliser l'APD comme vecteur pour mobiliser d'autres ressources.

- 3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :**
- 7 juin 2019 (Hearing parlement des Jeunes matin et après-midi)
 - 8 juillet 2019 (visite de Mme Liliane Maury Pasquier)
 - 9 septembre 2019 (visites M. Yang Chuantang et Serbie)
 - 16 septembre 2019 (visite Koweït)
 - 9 octobre 2019
 - 15 octobre 2019 (visite tchèque)

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 25 octobre 2019

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel